



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 122163

Texte de la question

M. Alain Néri appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'application de la proposition n° 9 du rapport de la mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante déposé le 22 février 2006 : « Créer au niveau régional des commissions chargées de recevoir pendant un délai d'un an et d'instruire les demandes d'inscription sur les listes ouvrant droit au bénéfice de l'ACAATA ». Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment seront mises en place ces commissions et de quelle indépendance elles disposeront.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122163

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3665